



Avis aux riverains de la zone bleue et de son extension

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, Berchem-Sainte-Agathe est la première commune bruxelloise à avoir délégué, depuis début 2014, la gestion de son stationnement à durée limitée à l'Agence régionale du stationnement, parking.brussels.

POUR RAPPEL

Les modalités de fonctionnement de la zone bleue sont les suivantes :

- 1 - la zone bleue est active du lundi au samedi, de 9h à 18h sans interruption sur le temps de midi.
- 2 - le stationnement est limité à 30 minutes devant Valida et à 60 minutes sur la place Schweitzer, y compris le parking public situé à l'angle de la chaussée de Gand et de la rue Openveld, devant les n° 7 à 9 de l'avenue Josse Goffin et sur le parking public de la maison communale, entre les n°33 et 47 de l'avenue du Roi Albert.

Attention : dans ces zones 30/60 minutes, les cartes de dérogation ne sont pas valables et l'usage du disque de stationnement est obligatoire même pour les riverains.

NOUVEAUTES

1° A partir du 1^{er} novembre 2014 parking.brussels assure :

- l'ensemble de la gestion administrative (information, demande de cartes de dérogation, gestion de plaintes...)
- le contrôle du respect de la zone bleue par des agents régionaux.

Nous vous invitons, dès lors, pour toutes les questions relatives à la zone bleue, à ne plus contacter la société City parking-O Park mais le service clientèle de parking.brussels :

- Par E-mail : info@parkingbrussels.irisnet.be, par Téléphone : 02/563 39 00, par Fax : 02/600 39 99
- Au siège de l'Agence, Rue Gabrielle Petit, 32 à 1080 Bruxelles, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, ou sur rendez-vous le lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h, le jeudi de 14h à 19h.
- par le téléphone vert de parking.brussels 0800 35 678
- A la Maison de la Participation, chée de Gand, 1228 à 1082 Berchem-Ste-Agathe, tous les jeudis de 14h à 19h.

2° A la demande des riverains, le Conseil Communal a décidé d'élargir le périmètre de la zone bleue. Les **habitants de la rue Openveld, l'ensemble Jean Christophe, la place de l'Initiative, la rue de l'Evolution et du Clos Victor Guns** peuvent dorénavant bénéficier de cartes de dérogation (riverains) conformément au règlement redevance de la Commune. A cet effet, ils peuvent contacter parking.brussels.

Pour rappel, chaque ménage a droit à maximum 2 cartes. Pour un 1^{er} véhicule au tarif de €25,00/an et pour le 2^e véhicule au prix de €100,00/an).

MESURES TRANSITOIRES

Le 27 octobre 2014 débutera une période de sensibilisation, d'information et d'avertissements de 5 jours. A partir du 3 novembre 2014, les usagers qui stationneront dans une voirie où le stationnement est nouvellement réglementé, en zone bleue, sans disposer d'un titre de stationnement valable (disque ou carte de dérogation virtuelle), recevront une invitation à payer une redevance fixée à 25,00 EUR par ½ journée.

Nous espérons avoir agi pour le bien-être et le confort de nos citoyens en nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Berchem-Sainte-Agathe, le 24/10/2014.

Par ordonnance :

Le secrétaire communal,
Philippe ROSSIGNOL

L'Echevin de la Mobilité,
Vincent RIGA

Le Bourgmestre,
Joël RIGUELLE